

**Département de l'Aisne**

**Commune de Montreuil aux Lions**

## **PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 octobre 2012**

**Le L'an deux mille douze et le vingt trois octobre, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du conseil municipal : 13 octobre 2012.

**Présents** : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Monsieur Bernard VERON, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur René BACUET, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Catherine DUMENIL, Monsieur Alexandre MATRAS, Madame Monique RIMBERT.

**Absents excusés représentés** : néant.

**Absents excusés non représentés** : Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Julien LE ROUZIC, Monsieur Régis VERON.

**Secrétaire de séance** : Madame Frédérique ANORGA.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès verbal de la séance du 2 octobre 2012. Le procès verbal de la séance du 2 octobre 2012 n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal présents et est approuvé à l'unanimité.

### **Assainissement Collectif**

Monsieur le Maire présente la simulation financière du coût de la mise en place de l'assainissement collectif.

"Les études ont permis de déterminer les coûts des deux postes nécessaires pour l'assainissement collectif :

- 1 - Station d'épuration 1 400 000 euros
- 2 - Réseaux 5 100 000 euros.

Compte tenu des taux de subvention à ce jour, le prix de l'eau passerait à 11,40 eur le m<sup>3</sup>. A titre personnel, je trouve ce montant insupportable et ne souhaite pas ajouter une charge aux foyers.

Je regrette que le Conseil Général ai diminué ses subventions sur la station d'épuration (de 35 à 20 % sur 1 400 000 euros) et supprimé ses subventions pour les réseaux (de 35 à 0 % sur 5 100 000 euros).

Les études étaient nécessaires afin de connaître le coût de l'assainissement collectif, mais il est regrettable que les règles de subventionnement aient été changées après le lancement de ces

études, en conséquence, je vous propose de suspendre la mise en place de l'assainissement collectif."

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Encaissement de chèques**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque d'un montant de 173,48 euros concernant le remboursement d'arrêt maladie d'un agent et un chèque d'un montant de 370,76 euros concernant le remboursement des frais d'avocat concernant l'assistance à expertise. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement des chèques désignés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Décisions modificatives**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits afin de régler différentes factures.

Dépenses d'investissement

2315 - 0061 Réhabilitation bâtiment technique - 39 341,00 euros

2318 - Travaux divers + 21 617,00 euros

2315 - 0057 Travaux voies communales + 10 977,00 euros

1328 - 00 opération financière + 6 747,00 euros

Les travaux concernent des aménagements de voiries par l'entreprise Vallet et Saunal, des aménagements et des fleurissements aux écoles et en divers endroits de la commune réalisés par l'entreprise PRAT, le remboursement d'un trop perçu de subvention par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les virements de crédits ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Création d'un poste d'Adjoint technique 1ère classe**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent a obtenu un avancement au choix de grade d'Adjoint Technique 1ère classe et propose au Conseil Municipal la création de ce poste à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de ce poste à et supprime le poste d'Agent Technique de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er janvier 2013,

Filière administrative, 2 agents

Filière technique, 7 agents

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Indemnité du receveur, année 2012**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité de conseil est attribuée chaque année au receveur de la trésorerie de Charly sur Marne. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de verser à Monsieur JOLY, receveur de la Trésorerie de Charly sur Marne du 1er janvier au 31 décembre 2012, l'indemnité de conseil qui s'élève à la somme de 445,44 euros net.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

### **Questions et informations diverses**

\* Monsieur le Maire informe que la commune a lancé les appels d'offres pour divers travaux de voirie : le chemin de la Ferme de la Loge, rue de Pisseloup sur deux tronçons, rue du Chanois.

\* Monsieur Le Maire informe que suite au vol de câbles téléphoniques certaines personnes n'ont pas été rétablies et que ce dossier est suivi depuis le premier jour avec les services de la Préfecture, de la Sous-Préfecture, Gendarmerie et Orange. Les personnes subissant encore des dérangements doivent se signaler en Mairie.

\* Monsieur le Maire informe que concernant l'ADSL, les habitants doivent faire la demande de raccordement auprès de leur opérateur.

\* Monsieur le Maire informe que la cérémonie du 11 novembre débutera à 11 heures 45 au cimetière Anglais suivi d'un rassemblement devant le Monument aux Morts et d'un vin d'honneur.

\* Monsieur le Maire informe que la Flamme Sacrée passera dans la commune le 30 octobre 2012 à 23 heures.

\* Monsieur SAROUL informe que le litige concernant la source des Maillons va probablement aller en justice si les droits de la commune ne sont pas reconnus par le propriétaire riverain.

\* L'arrêt des cars scolaires rue de Pisseloup va être modifié pour être sécurisé.

\* Monsieur CORDIER signale suite au vol de câbles, le réseau France Télécom sur Montreuil aux Lions est très vétuste. Pour lui la perte financière durant cette période est énorme et qu'il ne passera plus par cet opérateur mais par une société utilisant le mode par satellite.

\* Monsieur DELATTRE, rue de Villers le Vaste, demande à quoi sert le ralentisseur mis devant chez lui ? Il n'en voit pas l'intérêt ça ne ralentit pas les véhicules et apporte d'autres nuisances comme les véhicules qui ralentissent très fort au dernier moment. Monsieur le Maire signale que d'autres habitants en sont très contents et que malheureusement aujourd'hui pour faire ralentir il n'y a pas d'autre solution que les ralentisseurs. Nous allons faire revenir l'entreprise pour le déplacer, mais la sécurité reste prioritaire notamment à la demande d'habitants de la rue de Villers le Vaste.

\* Monsieur DELATTRE signale une grosse pierre est depuis environ 2 ans dans le fossé qui a été busé. Le nécessaire va être fait.

\* Monsieur CORDIER, concernant les ralentisseurs, signale que la réglementation a changé concernant les engins agricoles. Ils ont le droit jusque 3,50 mètres.

\* Monsieur CORDIER demande si une autorisation a été demandée à l'agence de l'eau concernant le chantier face à la mairie. Monsieur le Maire informe qu'un rendez vous est prévu le 24 octobre 2012 mais que le cour d'eau n'est pas modifié, il s'agit juste de consolider le talus et mettre à niveau le futur parking.

\* Monsieur ALEXANDROV signale qu'il a déposé deux courriers le 18 octobre 2012 en mairie pour être lus. Monsieur le Maire explique que le premier courrier concerne le rejet des eaux dans son jardin sera traité en interne et le deuxième concene le glissement de terrain et l'existence d'une cavité située à l'arrière de la maison et qui constitue le sous-sol d'une parcelle à bâtir. Monsieur le Maire précise qu'un courrier a été adressé en Sous-Préfecture pour avis et que Monsieur SAROUL a déjà pris contact avec les services compétents de la Préfecture.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 29 octobre 2012, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Olivier DEVRON.

